



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 octobre 2015**

**Présents** : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Sylvianne MARDUEL, Bernard BERTHOLON, Eric CARRA, Christiane JUGNET, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

**Secrétaire** : Eric CARRA

**Absentes excusées** : Franck GREGOIRE donne procuration à Pascale PIECHON, Andrée ZUPPETTI donne procuration à Jean-Yves BOUCHUT.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu du conseil municipal du 21 Septembre 2015 : approuvé à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2015
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Millery-Mornant
- Délibération de retrait de huit communes de la métropole de Lyon du SYDER.
- Délibération pour demande de subvention pour le skate-park
- Contribution des communes adhérentes aux charges syndicales du syndicat des eaux des monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier- année 2016.
- Approbation de l'intervention au bénéfice de la commune du service de conseil en énergie partagée du SYDER.
- Décision modificative n°5 relative à l'atelier relais Fanton
- Compte rendu des commissions.
- Compte-rendu COPAMO.
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme lors de sa séance en date du 29 Septembre 2014. Le dossier de PLU a été transmis à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées et la commune a reçu les avis suivants :

- **L'Etat, Direction Départementale des Territoires (DDT)** : avis favorable avec réserves de meilleure justification de la zone 1AUB sur le secteur des Grandes Bruyères ; de reclasser la zone 2AUa en zone A ou N inconstructible ; de justifier la zone 2AUe en lien avec l'intercommunalité et le SCOT ; de réduire le nombre de places de stationnement ; et de supprimer les sous-secteurs Ah et Nh et la reprise du règlement des zones A et N.
- **Commission Départementale de la Consommation de l'Espace Agricole (CDCEA)** : Avis favorable au projet de PLU sous réserve de supprimer la zone 2AUa ; de justifier le maintien de la zone 1AUB à l'Ouest du bourg ; d'explicitier davantage la zone 2AUe à vocation économique ; de réduire l'offre de parkings ; de supprimer les sous-secteurs à vocation d'habitat et d'adapter le règlement des zones A et N en conséquence ; de mieux encadrer les changements de destination.
- **Syndicat de l'ouest lyonnais (SOL)** : Avis favorable sur le projet de PLU, avec quelques remarques sur des éléments techniques.
- **Communauté de communes du pays mornantais (COPAMO)** : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques : protection des ripisylves, prendre en compte les habitations légères pour les saisonniers agricoles, prévoir une possibilité d'accueil pour l'activité artisanale à court terme.
- **Chambre d'Agriculture** : Avis défavorable avec des remarques relatives à l'agrandissement de la zone A sur deux secteurs (La Roche et Le Bouchat) et sur la reprise des zones Ah et Nh suite aux évolutions réglementaires
- **Conseil Départemental** : Avis favorable sous réserve de consulter le Département pour tout projet de construction qui entraînerait la création ou la modification d'accès sur les voiries départementales ; d'insérer un texte



concernant les accès sur les routes départementales hors agglomération ; de positionner les EBC à une distance de 15m de part et d'autre des routes départementales, de prendre en compte la charte de l'habitat adapté à destination de la chaîne du logement, insérer la délibération prenant en compte la révision du PDIPR ; conserver les chemins inscrits au PDIPR, insérer la carte des PENAP en annexe.

- **Centre Régional de la propriété forestière** : Avis favorable conditionné à la prise en compte des résolutions concernant la prise en compte du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, revoir le classement des EBC, ne pas faire référence au code des bonnes pratiques sylvicoles

- **Syndicat de mise en valeur d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)** : Aucune remarque spécifique

- **Syndicat intercommunal des eaux des monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier (SIEMLY)** : Constat d'une nécessité de réaliser une étude spécifique pour valider le dimensionnement ou le renforcement de canalisations sur certains secteurs

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique s'est déroulée du 2 Juin 2015 au 2 Juillet 2015 inclus. Concernant le PLU, 33 observations ont été consignées sur le registre d'enquête ou ont fait l'objet d'un courrier adressé au Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserve des adaptations nécessités par l'application des lois ALUR et LAAF et recommande la plus extrême attention à porter à la qualité des projets inscrits dans les OAP, notamment celle de l'entrée Sud Ouest du bourg et celle des Chareilles.

La commission urbanisme s'est réunie le 17 Septembre 2015 pour étudier les avis des personnes associées et le rapport du commissaire enquêteur. Suite à cette commission, les modifications suivantes ont été apportées au projet de PLU :

- Le reclassement en zone N de la zone 2AUa et la modification du PADD prévoyant le développement de cette zone à plus long terme, suite à la demande de l'Etat et de la CDCEA, et adaptation du règlement de la zone 2AU en conséquence (la zone 2AUe restant n'étant pas construite)

- Le classement en zone A de deux secteurs classés en zone As, sur La Roche et Le Bouchat, suite à la demande de la chambre d'agriculture

- L'ajout d'un changement de destination suite à une demande faite lors de l'enquête publique, sur le secteur des Assiers, qui s'inscrit en compatibilité avec les critères définis pour l'identification de ces bâtiments

- La suppression des zones Ah et Nh, reclassées en zone A, As ou N, et la modification du règlement en conséquence, suite à la demande de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture

- Le reclassement en zone UP de la zone NI située sur la partie Nord du bourg, suite à la demande de l'Etat

- La reprise de la zone UB pour reclasser une parcelle auparavant en zone As, de petite dimension, suite à une demande formulée lors de l'enquête publique

- La reprise du plan de zonage pour supprimer le classement en EBC des boisements dont la superficie est supérieure à 4 ha et pour respecter une distance de recul vis-à-vis des routes départementales, suite à la demande du CRPF et du Conseil Général, et à la préservation des ripisylves par une identification en élément remarquable, suite à la demande de la COPAMO

- La modification mineure du PADD pour prendre en compte le risque de mouvement de terrain et le risque de retrait-gonflement d'argile, et pour préciser les caractéristiques du secteur du Faure, suite à la demande de l'Etat

- La reprise du règlement afin d'intégrer des dispositions relatives au logement pour saisonnier, de reprendre l'article 12 relatif au stationnement, suite à la demande de l'Etat

- L'actualisation des références au code de l'urbanisme suite à l'application des lois ALUR et LAAF dans toutes les pièces du PLU

- La reprise de l'OAP centre bourg Nord, afin de revoir à la baisse l'emprise de l'emplacement réservé dédié au stationnement, d'élargir son objet à la réalisation d'un espace vert et liaisons modes doux, et de le rendre immédiatement constructible étant donné son classement en zone urbaine, suite à la demande de l'Etat et à une demande formulée lors de l'enquête publique

- La reprise de l'OAP d'entrée Sud Ouest du bourg, afin de supprimer le bouclage routier, la liaison modes doux reliant la zone au chemin des Garennes, de préserver le muret en pierres sèches et de permettre la rénovation ou la démolition-reconstruction des bâtiments, suite à des demandes formulées lors de l'enquête publique

- La reprise de l'OAP Les Chareilles, afin d'abaisser le nombre minimal de logements et de permettre la réalisation d'une partie de l'OAP sous forme d'habitat individuel, en lien avec la typologie du quartier, suite à des demandes formulées lors de l'enquête publique

- La mise à jour des plans de servitudes d'utilité publique suite à l'approbation du PPRNPI, et la transformation de la pièce n°12 relative aux cartes d'aléas d'inondation, qui n'a plus d'utilité suite à l'approbation du PPRNPI, en pièce informant sur la délibération de révision du PDIPR, suite aux demandes de l'Etat et du département



- La reprise du rapport de présentation pour prendre en compte certains compléments demandés et actualiser le document.
  - L'ajout d'une annexe relative au risque de retrait gonflement d'argile, suite à la demande de l'Etat
- Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Les réserves du commissaire enquêteur ont été levées. Les recommandations faites ont été prises en compte dans le cadre de la reprise des deux OAP évoquées.

Le compte-rendu de cette réunion de commission, explicitant les observations des services, les requêtes des habitants, les modifications mineures apportées au dossier ainsi que la justification des observations non prises en compte, est consultable en mairie.

Monsieur le Maire présente le Plan Local d'Urbanisme, avec l'intitulé des diverses pièces le composant. Monsieur le Maire rappelle les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, présente les orientations d'aménagement et de programmation, le plan de zonage du PLU, le règlement, les servitudes d'utilité publique et informe des annexes présentes.

Considérant que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et deux abstentions :**

**d'approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme** telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La commune étant couverte par un SCOT approuvé : la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

## **2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable compétence du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Millery-Mornant**

Le rapport a été présenté par Jean Yves BOUCHUT, délégué titulaire du syndicat des eaux de la région de Millery Mornant. Il est consultable sur le site de la commune.

## **3) Proposition de délibération pour retrait de huit communes de la Métropole de Lyon de SYDER.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône est à ce jour un établissement public de coopération locale constitué de 228 membres adhérents :

- 219 communes au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,
- la Métropole de Lyon au titre de cette même compétence, en représentation-substitutions de 10 communes : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize,
- 8 communes au titre de la seule compétence optionnelle « Eclairage public », à savoir Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** le retrait de la commune de CORBAS, JONAGE, LISSIEU, MARCY L'ETOILE, MEYZIEU, MIONS, et QUINCIEUX du SYDER, **APPROUVE** le retrait de la commune de SOLAIZE du SYDER, sous réserve de délibération en ce sens du conseil municipal de cette commune,

## **4) Délibération pour demande de subvention pour l'aménagement du skate park.**

Une délibération a été voté afin de compléter le dossier de demande de subvention demandée auprès du ministère de la ville de la jeunesse et des sports.



**5) Délibération pour la contribution des communes adhérentes au Syndicat intercommunal des eaux des monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier –année 2015.**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier qui fixe la contribution des communes adhérentes au syndicat pour l'année 2016 à 2,59 € par habitant. LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE à l'unanimité le recouvrement direct sur les contribuables de la contribution provisoire de la Commune aux charges du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, qui s'élève à 771, 82 € pour l'année 2016.

**6) Délibération de l'intervention au bénéfice de la commune du service de conseil en énergie partagée du SYDER.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le Syder, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, s'est engagé à aider ses communes membres à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations. En partenariat avec l'ADEME, et à la demande de territoires rhodaniens associés au montage du projet, le SYDER a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Vu la délibération n° CS\_2014\_082 du comité syndical du 04 novembre 2014, portant approbation de la convention d'intervention du service de Conseil en Energie Partagé du SYDER au bénéfice des communes membres du Syndicat, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

**7) Décision modificative n° 5**

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 21 septembre 2015 pour la clôture de l'opération dénommée Atelier Relais FANTON.

Pour cela, il est nécessaire de voter une décision modificative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 15 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à clôturer l'opération dénommée Atelier Relais FANTON.

**DECIDE** de procéder à cette clôture par un schéma de régularisation comptable.

**VOTE** à l'unanimité, la décision modificative au budget primitif 2015 comme suit :

Augmentation des crédits en dépenses au chapitre 16 compte 1676 de	640 285,92 €
Augmentation des crédits en recettes au chapitre 024 de	640 285,92 €

\*\*\*\*\*



## Compte rendu des commissions

### Pascale PIECHON – commission scolaire et enfance jeunesse

Compte rendu du groupe pilotage jeunesse :

La fréquentation de l'espace jeunes reste stable.

Au niveau de la COPAMO, l'organisation des espaces jeunes a été modifiée il y a 2 nouveaux directeurs pour 2 sites.

Monsieur le Maire fait le point sur les problèmes de la jeunesse identitaire. Un courrier a été signé par les 16 maires de la COPAMO par rapport à ces problèmes et adressé à Monsieur le Procureur de la République.

Réunion sur la petite enfance :

Constat d'un manque d'activités pour la tranche de 3 à 6 ans, renforcement des ramis collectifs, soutien des assistantes maternelles. Réunion du conseil d'école le vendredi 13 novembre 2015 à 18 h 30.

Pascale PIECHON a participé à une réunion de l'assemblée spéciale, elle signale un déficit de la SPL qui viendrait du centre de ressources. Il a été décidé de supprimer du personnel. Mme PIECHON a accepté d'accompagner les enfants de l'école au centre de loisirs.

Pascale PIECHON informe que les enfants de l'école pourront avoir à l'école un goûter avec des fruits ou des légumes.

Audrey STANIS quitte la réunion à 22 h 15.

### Valérie SALIGNAT- commission voirie

Rencontre avec Infinity Quad qui travaille avec les agents de la voirie afin de remettre en état la partie basse du sentier botanique. Une réunion de la commission voirie est prévue le 16 novembre 2015.

### Christèle CROZIER- commission communication

Christèle annonce que les Universités d'automne de la COPAMO sont reportées au 7 novembre 2015.

Elle travaille sur le prochain bulletin municipal HORIZONS 2016 avec Valérie SALIGNAT et Pascale PIECHON. Le thème du dossier central est l'histoire de RONTALON au travers de ses bâtiments.

Une consultation a été réalisée pour l'impression du bulletin, l'entreprise FBW est la moins disante. L'an prochain, elle va prévoir de contacter des entreprises afin d'insérer des encarts publicitaires pour permettre de réduire le coût.

Une réunion a eu lieu le 12 octobre 2015 avec les associations afin d'établir le calendrier des manifestations.

Lors de la fête des Lumières du 08 décembre 2015, le sentier des arts décore la place de l'église.

L'association Football club de RONTALON offrira du vin chaud, et Romain PINSON et les jeunes de l'espace jeunes vendront des crêpes.

Commission générale de la voirie COPAMO

Prévisions de réfection des voiries à prévoir dans le plan de mandat.

Un débat d'orientation budgétaire communautaire aura lieu en novembre et vote du budget mi-décembre 2015.

Christèle réclame les articles pour HORIZON 2016 pour fin octobre 2015

### Jean-Yves BOUCHUT commission bâtiments

Suite à la démolition de la maison GAUDIN, la réfection des façades va bientôt se terminer.

L'entreprise DESMARQUETS a mis en place la sonnerie automatique de la sonnerie du glas.

Mme GORMAND a enlevé le vitrail représentant Saint POTHIN situé à gauche de la porte de secours pour sa rénovation

### Sylvianne MARDUEL - commission fleurissement

Le devenir du sentier botanique a été évoqué. Un rendez-vous a été pris avec Dominique MONGE le 21 novembre 2015

Monsieur BACONNIN directeur de l'école est intéressé par le sentier botanique comme support pédagogique. Un panneau indiquant que la commune n'utilise pas de pesticide sera placé vers l'entrée de l'école.

### Michel JOYAUX

Une enquête s'est déroulée courant Octobre 2015 auprès des habitants du Bourg, afin de collecter les avis de chacun, menée par Bernard BERTHOLON et Michel JOYAUX, tous deux Conseillers Municipaux.

Enquête portant sur :

1) l'arrêt du carillonnement des cloches entre 22h00 (dernier carillonnement) et 06h00 le lendemain (premier carillonnement). Résultat :

**80** foyers visités, **7** non consultés car absents

**38** sans avis, donc ni pour ni contre l'arrêt du carillonnement la nuit

**16** contre l'arrêt du carillonnement

**20** pour l'arrêt du carillonnement



Les deux élus ont été satisfaits des personnes consultées, constaté d'une lecture avérée du P'tit Alanqué et que la vie à RONTALON est agréable. Concernant les cloches: ne pas arrêter le jour, voir possibilité de réduire la puissance du tintement, suite à la chaleur estivale le bruit des cloches était trop important car les fenêtres étaient ouvertes (infernale pour certains). Une décision sera prise ultérieurement.

Bernard BERTHOLON et François ISOREZ quittent la réunion à 23 h 13.

Michel JOYAUX relate son voyage d'étude avec la société HESPUL sur les éoliennes, d'une réunion sur le développement durable ayant pour objet l'énergie solaire réalisée par une technicienne d'HESPUL.

Monsieur le maire rappelle la cérémonie de la commémoration du 11 novembre à 11 h 30.

Jean Paul THORAL informe que les brigades de maçonnerie sont intervenues pour la réparation d'un mur de soutènement au lieu-dit du Surgeon.

Le 6 novembre aura lieu la réunion du conseil municipal d'enfants.

Une réunion avec le centre régional des propriétaires forestiers se tiendra à la maison des Alanqués le 3 décembre 2015 à 18 h 30.

La séance est levée à 23 h 18.